



# L'ACTIVITÉ DES MDPH EN NORMANDIE EN 2020

## Groupe de travail sur l'Observation du handicap en Normandie

En juin 2020, un groupe de travail s'est mis en place dans le cadre de la plateforme Normandie Etudes Observation. L'objectif de ce groupe est de disposer d'une fonction d'observation régionale des personnes en situation de handicap, associant les institutions concernées et les représentants d'usagers et de familles afin de :

1. Partager les informations disponibles,
2. Capitaliser et mettre ces informations en discussion à des fins d'aide à la décision,
3. Identifier collectivement des domaines, questionnements, problématiques insuffisamment documentés nécessitant des investigations complémentaires.

Cette première publication permet de mettre à disposition des éléments communs de lecture de l'activité des MDPH sur les 5 départements, ainsi qu'une approche quantitative du public ayant une reconnaissance d'une situation de handicap en région.

*Chaque année, les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) transmettent à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) un ensemble d'indicateurs relatifs à leur activité et leur fonctionnement (notamment en termes de prestations, droits, orientations et avis, sur le nombre de demandes, de décisions et d'accords, ainsi que sur les délais moyens de traitement des demandes). L'analyse des données produites et mises à disposition par les 5 MDPH normandes permet de proposer un premier niveau de lecture régionale de leur activité.*

## SOMMAIRE

p. 2

Activité globale des MDPH

Part des premières demandes parmi l'ensemble des demandes

p. 3

Nombre et nature des décisions prises

p. 4

Nombre de personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH

# Activité globale des MDPH en 2019

## En 2020, plus de 209 000 demandes déposées auprès des MDPH par près de 78 000 personnes

En 2020 en Normandie, près de 78 000 personnes ont déposé au moins une demande auprès de la MDPH de leur département. Il s'agit d'adultes en majorité : 79 % d'adultes pour 21 % d'enfants (de moins de 20 ans).

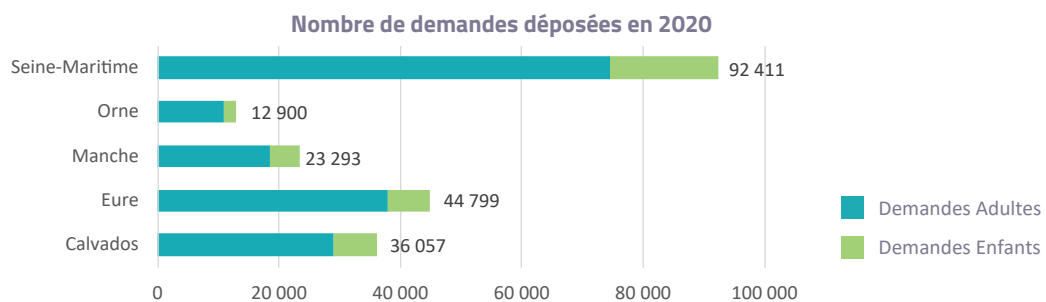
Ainsi, 23,4 personnes pour 1 000 habitants ont effectué une demande auprès des MDPH en région, soit entre 18,3 pour 1 000 dans la Manche et 31,9 pour 1 000 dans l'Eure, contre 26 pour 1 000 au plan national (en 2019 - Cf. *Repères statistiques n° 17, CNSA - p. 5*).

Le nombre de demandes déposées s'établit à plus de 209 000 demandes, soit une moyenne de 2,7 demandes par personne (2 concernant les enfants et 2,5 concernant les adultes).

### Demandes déposées à la MDPH et nombre de personnes concernées en 2020

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région
Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande	14 733	19 151	9 053	5 515	29 305	<b>77 757</b>
Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande pour 1 000 habts	21,2	31,9	18,3	19,6	23,3	<b>23,4</b>
Nombre de demandes déposées	36 057	44 799	23 293	12 900	92 411	<b>209 460</b>
Nombre moyen de demandes déposées par personne	2,4	2,3	2,6	2,3	3,1	<b>2,7</b>

Sources : Rapports d'activité MDPH transmis à la CNSA 2020, Insee RP 2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie



Sources : Rapports d'activité MDPH transmis à la CNSA 2020, Insee RP 2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

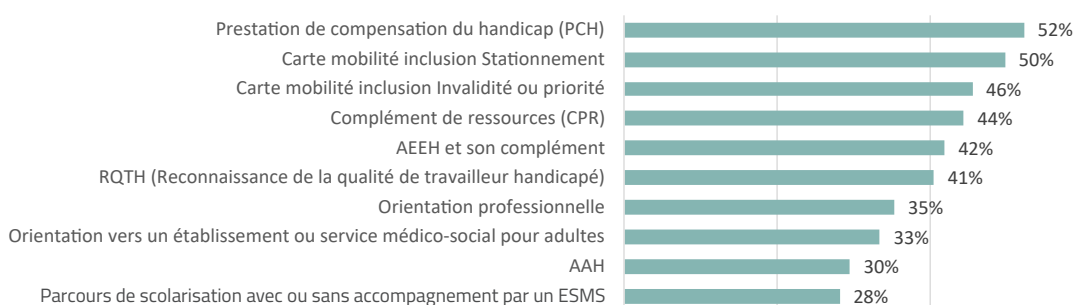
## Part des premières demandes parmi l'ensemble des demandes

### La part des premières demandes représente entre 28 % et 52 % des demandes, selon leur nature

Les décisions prises par les MDPH portent sur une durée définie, la majorité d'entre elles donnent donc lieu à des renouvellements, que l'on distingue des premières demandes.

La part des premières demandes est plus importante concernant les prestations de compensation du handicap-PCH (avec 52 %) et les cartes de mobilité inclusion stationnement (50 %). A l'inverse, elle est plus faible concernant les parcours de scolarisation/formation avec ou sans accompagnement par un ESSMS (28 %) ou les demandes d'Allocation aux Adultes Handicapés-AAH (30 %).

### Part des premières demandes



Note : Le complément de ressources est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Toutefois, les personnes percevant cette aide jusqu'à cette date, continuent d'en bénéficier pendant 10 ans sous réserve de remplir les conditions d'attribution (liées au taux d'incapacité, aux ressources et au logement).

Sources : Rapports d'activité MDPH transmis à la CNSA 2020, Insee RP 2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

# Nombre et nature des décisions prises

## Plus de 250 000 décisions prises en 2020

En 2020 au plan régional, un total de 250 258 décisions ont été prises, parmi lesquelles 199 220 décisions favorables. Ainsi, 20% des demandes déclinées ont donné lieu à un refus et concernent plus particulièrement certaines catégories, parmi lesquelles les demandes de PCH (prestation de compensation du handicap) et de complément de ressources.

Le délai moyen de traitement des demandes varie selon le type de prestation/orientation et selon le département : en région, toutes demandes confondues, il va de 3 mois dans l'Eure à 6,9 mois en Seine-Maritime. Au plan national en 2019, il est de 4 mois et 21 jours concernant les prestations et orientations pour adultes et de 4 mois et 6 jours pour les prestations et orientations concernant les enfants (Cf. *Repères statistiques n° 17, CNSA - p. 5*).

### Décisions prises par les MDPH en 2020

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région
Nombre de décisions prises	41 292	40 886	23 991	14 452	129 853	<b>250 258</b>
Nombre de décisions favorables	32 400	31 277	19 326	11 651	104 566	<b>199 220</b>
Pourcentage de refus	22 %	24 %	19 %	19 %	19 %	<b>20 %</b>
Délai moyen de traitement des demandes (mois)	4,9	3,0	5,6	6,0	6,9	<b>nd</b>

Sources : Rapports d'activité MDPH transmis à la CNSA 2020, Insee RP 2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## La majorité des décisions favorables prises portent sur le public adulte

Parmi l'ensemble des décisions favorables prises en 2019, 51 % concernent le public adulte, 15 % concernent le public enfant et 34 % s'adressent à un public tous âges confondus (il s'agit des attributions de carte mobilité inclusion et de la prestation de compensation du handicap).

### Répartition des décisions favorables en 2020 selon le type de public



## Plus de la moitié des décisions favorables portent sur l'activité professionnelle et les cartes de mobilité inclusion

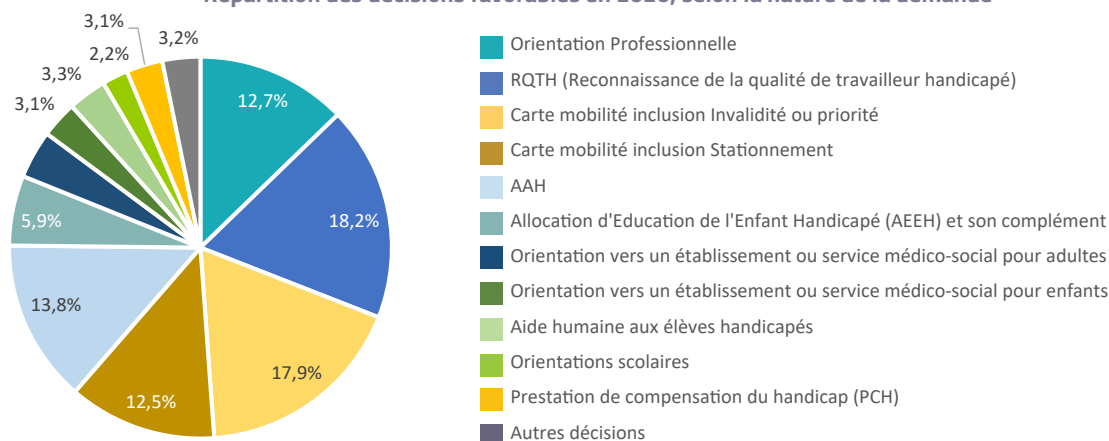
Parmi l'ensemble des décisions favorables prononcées en 2020, **près d'un tiers concernent l'activité professionnelle**, avec 12,7 % de décisions d'orientation professionnelle et 18,2 % de reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

**L'attribution de cartes mobilités inclusion** représente 30,4 % des décisions favorables prises, soit 17,9 % de cartes Invalidité ou priorité et 12,5 % de cartes de stationnement.

**L'attribution d'allocations** concerne une décision favorable sur cinq, soit 13,8 % concernant l'Allocation aux Adultes Handicapés et 5,9 % concernant l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et son complément. La prestation de compensation du handicap correspond quant à elle à 3,1 % des décisions.

**En termes d'orientations**, 9,4 % des décisions portent sur l'orientation vers un établissement ou service médico-social (3,1 % pour enfants et 4,1 % pour adultes) et 2,2 % d'orientations scolaires. Concernant la scolarité des enfants, 3,3 % des décisions concernent l'aide humaine aux élèves handicapés.

### Répartition des décisions favorables en 2020, selon la nature de la demande\*



Sources : Rapports d'activité MDPH transmis à la CNSA 2020, Insee RP 2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Ensemble des décisions favorables prises, enfants et adultes confondus

# Personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH

Au-delà de l'activité réalisée au cours de l'année 2020, les données disponibles permettent d'identifier le nombre de personnes ayant un droit en cours de validité au 31 décembre 2020.

## Fin 2020, près de 288 601 Normands ont au moins un droit ouvert à la MDPH, soit 86,7 personnes pour 1 000 habitants

Avec 285 913 personnes tous âges confondus qui ont au moins un droit ouvert à la MDPH en Normandie, la région présente un taux de 86,7 habitants pour 1000 ayant une reconnaissance de handicap. Ce taux varie entre 76,4 pour 1 000 dans l'Orne et 93,7 pour 1 000 dans la Manche.

### Personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31-12-2020 (tous âges confondus)

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région
Nombre de personnes	55 755	53 763	46 498	21 525	111 060	<b>288 601</b>
Nombre de personnes pour 1 000 habts	80,3	89,6	93,7	76,4	88,4	<b>86,7</b>

Sources : Rapports d'activité MDPH transmis à la CNSA 2020, Insee RP 2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Les personnes ayant des droits ouverts à la MDPH peuvent bénéficier d'une ou plusieurs décisions en cours, en fonction de leur situation et de leurs besoins. Les paragraphes suivants présentent pour les enfants puis les adultes, les données disponibles et consolidées au plan régional sur certaines décisions (liste non exhaustive). Les effectifs présentés ne doivent pas être additionnés.

## ► ENFANTS

Parmi les enfants de moins de 20 ans ayant des droits ouverts à la MDPH, on compte notamment près de **21 700 enfants ayant une décision favorable d'AAEH** en cours de validité au 31-12-2020 (ce qui représente 26,8 enfants pour 1 000 en région) et **18 915 enfants ayant une orientation vers au moins un établissement et/ou service médico-social** pour enfants (soit 23,3 pour 1 000).

Dans le domaine de la vie scolaire, **11 325 enfants de moins de 20 ans ont des droits ouverts pour une aide humaine aux élèves handicapés** (aide individuelle ou plus souvent mutualisée) et **2 809 élèves pour du matériel pédagogique adapté**.

### Droits ouverts à la MDPH au 31-12-2020 concernant les enfants

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région
Nombre d'enfants ayant un droit ouvert sur les thèmes suivants :						
AAEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	3 134	5 788	2 827	735	9 209	<b>21 693</b>
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	1 613	3 744	2 970	1 242	9 346	<b>18 915</b>
Aides humaine aux élèves handicapés	2 556	2 799	1 573	879	3 518	<b>11 325</b>
Matériel pédagogique adapté	1 030	573	310	76	820	<b>2 809</b>
Nombre d'enfants concernés pour 1 000 habitants de moins de 20 ans						
AAEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	18,7	36,9	25,4	11,5	29,6	<b>26,8</b>
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	9,6	23,9	26,7	19,5	30,0	<b>23,3</b>
Aides humaine aux élèves handicapés	15,2	17,9	14,2	13,8	11,3	<b>14,0</b>
Matériel pédagogique adapté	6,1	3,7	2,8	1,2	2,6	<b>3,5</b>

Sources : Rapports d'activité MDPH transmis à la CNSA 2020, Insee RP 2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► ADULTES

Concernant les adultes, **près de 89 000 Normands ont une décision favorable d'AAH** en cours de validité au 31-12-2020 (soit un taux de 48,5 adultes pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans) et **30 739 bénéficient d'une décision favorable d'orientation vers au moins un établissement et/ou service médico-social** pour adulte (soit 16,8 pour 1 000).

Dans le domaine professionnel, **près de 73 000 adultes ont une décision d'orientation professionnelle** en cours (vers le marché ordinaire du travail, en ESAT ou encore vers un parcours d'emploi accompagné) et **près de 128 000 sont reconnus travailleurs handicapés** (RQTH), soit un taux de 69,8 adultes normands pour 1 000.

### Droits ouverts à la MDPH au 31-12-2020 concernant les adultes

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région
Nombre d'adultes ayant un droit ouvert sur les thèmes suivants :						
AAH - Allocation adulte handicapé	15 105	17 718	13 631	6 298	36 198	<b>88 950</b>
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	3 027	5 401	4 939	2 084	15 288	<b>30 739</b>
Orientation professionnelle	11 626	5 032	7 368	7 970	40 972	<b>72 968</b>
RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	26 722	28 287	17 218	10 082	45 666	<b>127 975</b>
Nombre d'adultes concernés pour 1 000 habitants de 20 ans à 64 ans						
AAH - Allocation adulte handicapé	39,5	53,1	51,2	42,3	51,5	<b>48,5</b>
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	7,9	16,2	18,5	14,0	21,8	<b>16,8</b>
Orientation professionnelle	30,4	15,1	27,7	53,6	58,3	<b>39,8</b>
RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	69,8	84,7	64,7	67,7	65,0	<b>69,8</b>

Sources : Rapports d'activité MDPH transmis à la CNSA 2020, Insee RP 2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

### Repères et références nationales

- Repères statistiques n° 17, décembre 2020, CNSA - L'activité des MDPH en 2019

Lien : [https://www.cnsa.fr/documentation/reperes\\_statistiques\\_n17\\_activite\\_mdp\\_h\\_2019\\_vf.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/reperes_statistiques_n17_activite_mdp_h_2019_vf.pdf)

- Baromètre des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

Ce baromètre publié par la CNSA mesure certaines activités des MDPH, ainsi que la perception des personnes handicapées et de leurs proches sur leur MDPH. Publié chaque trimestre, il a vocation à être régulièrement actualisé et enrichi par les données disponibles les plus récentes. Il est organisé autour de 5 thématiques : les droits sans limitation de durée (droits à vie) accordés aux personnes / la scolarisation des enfants handicapés / la durée de traitement des demandes / l'intensité de l'activité des MDPH / la satisfaction des personnes à l'égard de leur MDPH.

Lien : <https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/barometre-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees>

MDPH du Calvados  
17, rue du 11 Novembre  
14000 Caen

02 31 78 91 75  
mdph@calvados.fr

MDPH de l'Eure  
11, rue Jean de la Bruyère  
CS 23246  
27032 Evreux Cedex

02 32 31 96 13  
mdph-eure@eure.fr

MDA de la Manche  
586, rue de l'Exode  
50008 Saint-Lô

02 33 05 55 50  
mda@manche.fr

MDPH de l'Orne  
13, rue Marchant Saillant  
CS 50020  
61000 Alençon

02 33 15 00 31  
mdpho@orne.fr

MDPH de Seine-Maritime  
13, rue Poret de Blosseville  
CS 23246  
76100 Rouen

02 32 18 86 87  
mdph@seinemaritime.fr



“

L'observation,  
un enjeu essentiel pour mieux  
anticiper l'évolution des besoins  
sociaux, médico-sociaux et de  
santé et ainsi aider à la mise  
en œuvre et à l'adaptation des  
politiques publiques.

”



Direction régionale  
et départementale  
de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale



NEO  
Plateforme d'Observation Sanitaire  
et Sociale de Normandie présidée  
par la DRDJSCS, l'ARS et la Région

NEO - CONTACT / INFOS  
Atrium - 115 boulevard de l'Europe - 76100 Rouen - Tél : 07 71 13 79 32  
Pôle Santé Social - 3 place de l'Europe - 14200 Hérouville-Saint-Clair - Tél : 02 31 75 15 20  
Courriel : [contact@normandieobservation.org](mailto:contact@normandieobservation.org) - Site Internet : [www.normandieobservation.org](http://www.normandieobservation.org)

Crédit photo : AdobeStock et Shutterstock